Prise de note Congrès SUD TAS 20.11.2023

1er jour Lundi 20/11/2023 (après-midi)

Présentation charte Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Bilan moral

	Bilan
Hommes	41,18
Femmes	31,81
Total	72,99
% Hommes	56,42
% Femmes	43,58

– Loïc 31 CN –

La question qui s'est posée est : à quoi on sert, à quoi on a servi, est-ce qu'on a été fidèle à ce qu'on veut défendre. Ce n'est pas facile de dresser un bilan du syndicat compte tenu de la très large autonomie des sections, avec un possible décalage d'une section à l'autre : que serait un « grand évènement » dans le syndicat ?

Traditionnellement était proposé un bilan de l'activité du CN. Cette fois on a tenté un bilan du syndicat, sans trancher entre plusieurs conceptions : mélange ou agrégation entre bilans des sections, investissement de chaque section ou travaux « du national ».

Grands évènements :

1. OTE

C'est la plus importante réforme des services depuis la mise en place des DIRECCTE en 2009 et elle a occupé une grande place de notre activité ces 3 dernières années : bousculement des services, fractionnement des compétences, deux cycles électoraux, multiplication des instances, problèmes de locaux (y compris pour le syndicat lui-même), problèmes informatiques…

Nous devons poursuivre la réflexion sur la place des instances, la multiplication des « groupes de travail » de l'administration et comment articuler une participation avec notre syndicalisme de terrain. Comment se positionne-t-on face à cette situation ?

2. Elections

C'est la première fois qu'une liste unitaire est présentée au niveau national, et à ce jour aucun bilan n'en a été encore fait en CN : cette initiative est-elle juste temporaire, ou vouée à perdurer, ou uniquement conjoncturelle en lien avec des considérations pragmatiques ??

3. Activité intersyndicale

Sur cette mandature ont été organisés le meeting national ainsi que les Assises du ministère.

4. Conclusion

On n'a pas obtenu de victoires, on subit un agenda très agressif. Mais on reste un point de repère et un point d'appui pour les luttes locales. On continue à exister et à se placer sur le terrain du syndicalisme de terrain et de combat.

Echanges sur le bilan

***Lisa 31 CN** : jeudi dernier s'est tenue une réunion du CNIT qui a abouti à deux avis dans lesquels pour la première fois la DGT n'a pas vraiment défendu la hiérarchie.*

***Jérôme 42** : merci aux camarades qui ont continué de faire vivre le syndicat. Dans le bilan écrit, la partie qui témoigne de la vitalité des sections est appréciée.*

Sur les instances, effectivement le bilan soulève la question de l'investissement qu'il faut y avoir vu le comportement du ministère.

Sur le fonctionnement intersyndical : à saluer car il répond au « U » pour Unitaire de SUD mais il est aussi un truc de la « tête » du syndicat. Peut-être faudrait-il aussi entre nous « refaire la pâte » depuis la base à SUD TAS.

***Damien CVL CN BN** : La question de l'intersyndicale, c'est aussi comment on bosse en « intersyndicale » entre syndicats SUD, notamment dans le cadre des DDI (Sud rural, Sud CCRF, Solidaires FONCTION PUBLIQUE…).*

***Naïla 77 CN** sur instances : le problème de l'investissement dans les instances, c'est qu'il est impossible de ne s'y investir qu'à moitié vu les sujets abordés, par exemple la note EPI sortie de la F3SCT : « allez acheter des 4x4 et des gilets fluo, c'est cadeau de la DGT sur les comptes du MI ».*

***Benoît 38** : On est une petite organisation syndicale de 260 adhérent·es avec beaucoup de travail à réaliser et beaucoup d'ambitions. Le temps qu'on passe dans l'agenda contraint de l'administration nous éloigne du terrain, nous oblige à rentrer dans des formes de syndicalisme qui ne sont pas celles qu'on veut et résultat : nous amène à prendre de la distance par rapport à nos engagements.*

***Camille 33 CN** : les instances nationales sont couvertes par très peu de camardes qui se trouvent donc très sollicité·es, mais du coup ces instances monopolisent in fine peu de forces militantes. Le fait qu'on n'ait plus d'instances régionales renforce l'importance de l'échelon national comme seul niveau de traitement harmonisé au-delà de l'échelon local. C'est un intérêt relatif mais un intérêt quand même.*

***Lisa 31 CN** : il semble que les camarades n'ont pas tellement participé aux groupes de travail fumeux. Sur dernière mandature, le national n'a participé que sur la protection sociale complémentaire, le déménagement, les élections et les lignes de gestion mobilité.*

***JP IDF CN BN** : on ne peut décorréler nos luttes de ce que fait le ministère au niveau national. Ce n'est pas antinomique des actions locales. Seules 10-12 personnes représentent SUD TAS dans ces instances nationales, sur les 260 adhérent·es*

***Mathilde 38** : quand on parle des groupes de travail, c'est aussi au local :* groupes de travail *RI,* groupes de travail *charte,* groupes de travail *télétravail… Ces réunions se multiplient aussi au niveau local*

***Damien CVL CN BN** : le CN se pose chaque fois la question de la participation ou non la question, comme cela avait été formellement décidé il y a un an. PSC par exemple, c'est dans un temps très contraint.*

***Sarah-Loëlia 13 CN BN** : la stratégie du ministère de nous faire crouler sous les* groupes de travail*, c'est le mode de fonctionnement notamment du MI qui est habitué aux syndicats ayant des permanent·es. Il faut aussi quand le national sollicite les sections et membres du CN qu'elles fassent connaître leurs réponses sur l'intérêt ou non d'aller à tel* groupes de travail *et pour avoir un mandat.*

***Coline 38 CN** : est-ce que sert à qqch d'aller aux* groupes de travail *?*

***Camille 33 CN** : ça permet parfois de faire retirer des conneries (ex* groupes de travail *IFSE) quand on a pu bosser un peu en amont.*

***Sophie 75 CN** : sur la PSC ce n'est pas des* groupes de travail*, c'est une négo, et elle est très technique. C'est un débat de toujours de savoir quelle est la bonne répartition sur le temps à consacrer aux instances, par rapport aux activités militantes. Notre présence dans ces réunions participe aussi parfois du rapport de force. On n'arrivera jamais à avoir une réponse tranchée.*

***Kevin 42** : il faut remercier les camarades du syndicat d'avoir réussi à être présent·es dans les luttes, c'est déjà une victoire. Mais on n'a peut-être pas déterminé « vers quoi on veut aller », pas uniquement dans l'opposition aux sujets imposés par l'administration mais pour défendre nos propres revendications sur nos propres sujets. Il faut notamment aller vers la syndicalisation, se demander : comment syndiquer chez nous ? Il aurait été bien aussi d'intégrer dans le bilan le nombre et la localisation des sections SUD TAS.*

***Damien CVL CN BN** : il y a effectivement des trous dans le « maillage » SUD territorial : CVL, Corse, pas de section à proprement parler en BFC*

Sur les groupes de travail *: ce serait peut-être à nous d'organiser nos groupes de travail en intersyndicale ou en interprofessionnel.*

***Loïc 31 CN** : on serait en capacité de zapper les groupes de travail si on arrivait à imposer nos luttes.*

Sur l'interpro : on a essayé de participer à Solidaires Fonction Publique *mais ça n'a pas fonctionné. On est de plus en plus dans le champ « Fonction publique » concernant les propositions de négociations par l'administration. Il va falloir qu'on se positionne là-dessus.*

Sur l'intersyndicale : il serait intéressant d'identifier sur quels sujets on travaille systématiquement en intersyndicale car on a vu qu'on arrive bien à mettre en commun nos idées.

***Jérôme 42** : C'est une vieille question mais où on en est aujourd'hui ? Il faut qu'on sorte de ce congrès avec sur quoi nous on VEUT travailler et faire campagne avant de répondre à la question des instances. Essayons de faire ce pari là et d'inverser l'ordre dans lequel on fait les choses.*

***Camille 33 CN** : il serait vraiment indispensable d'organiser au niveau national un temps dédié par an de formation et de réflexion commune ainsi que d'accueil militant, entre deux congrès et en plus des réunions de CN.*

***Sarah-Loëlia 13 CN BN** : la question des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) devrait être au centre de notre travail intersyndical.*

Sur Solidaires Fonction Publique, il est important de ne pas décrocher car de plus en plus de choses se négocient au niveau Fonction Publique. Mais d'un autre côté, le fonctionnement de Solidaires Fonction Publique ne cadre pas avec notre temps militant : il y a encore plus de groupes de travail de Solidaires Fonction Publique que du ministère !

Sur l'intersyndicale, le socle commun n'est pas si stable que ça. Les questions Emploi notamment ne sont jamais dans la discussion (exemple des Assises où SUD TAS a dû se battre pour faire exister les ateliers Emploi).

***Kevin 42** : qu'est-ce qu'on utilise comme temps militant ? On voit que nos décharges de 1 jour ou 1,5 / semaine ne suffisent pas.*

***Nina 80 CN BN** : nous avons deux membres du BN à 1,5 jour de décharge et 4 membres à 1 jour + environ 500 chèques syndicaux par an. Comme ils n'ont pas été utilisés en 2020 (COVID), on a environ un an de stock.*

Sur le crédit de temps syndical : le score des dernières élections n'a pas modifié d'un iota notre crédit de temps syndical.

***Magali 38 CN** : la problématique est comment est-on déchargé·es de notre poste pour effectuer du travail syndical sur décharge, tout comme pour les temps partiels, les arrêts maladie, etc. Mis à part une vraie lutte sur la réelle décharge d'activité, mais comme l'administration ne le fait pas, ce peut être une raison pour rediscuter la question du permanentat.*

***Aurianne 76 CN BN** : c'est épuisant de cumuler les mandats et fonctions syndicale avec le poste de travail. On a l'impression de ne jamais mener un travail à terme, d'avoir une énorme charge mentale et par exemple d'en être réduit·es chaque année à se dire : « ah zut le 25 novembre, c'est dans 2 semaines et on n'a trop rien prévu ». Il est plus simple au boulot de gérer une période d'absence totale du travail que de découper les semaines.*

***Mathias 75** : ça pourrait être porté nationalement, que le syndicat écrive à toutes les administrations concernées pour adapter le temps de travail et charge de travail de chaque personne mandatée ou en temps partiel, arrêt maladie…*

***Coline 38 CN** : la question de l'adaptation de la charge de travail est importante et c'est peut-être quelque chose qu'on pourrait plus facilement obtenir. Il est important que syndicat rappelle ses obligations à l'employeur, que les agent·es le fassent, mais tant qu'on n'a pas d'effectifs ça ne fera que faire retomber la charge sur d'autres collègues.*

***Naïla 77 CN** : l'accord négocié sur les porteur·euses de mandat(s) n'a pas été signé par SUD TAS. Lors de la négociation, SUD a rappelé que ce sont les militant·es au local qui ont besoin d'être protégé·es et de voir leur charge de travail adaptée. Ce sont elleux qui sont à la fois au travail et au syndicat, qui sont le plus exposé·es, discriminé·es, croulant sous le boulot, et pas les permanent·es qui sont les seul·es visé·es par l'accord « porteur·euses de mandat » (qui vise les syndicalistes ayant 60% de décharge).*

***Mathias 75** : chez nous, les discussions sur la décharge d'activité des temps partiels et syndicalistes déchargé·es a permis la discussion avec les collègues et a débouché sur un refus collectif d'effectuer les intérims.*

***Loïc 31 CN** : on se décrit souvent comme un syndicat de l'inspection du travail, mais avec l'OTE on est revenu·es sur les conditions de travail comme champ d'intervention principal.*

***Madison 95** : le militantisme sur les conditions de travail, c'est important mais aussi extrêmement déprimant. C'en est presque humiliant de devoir se battre par exemple pour avoir des récipients à protections périodiques dans les WC, ou parce que les toilettes sont bouchées. On essaie juste de maintenir des conditions de travail acceptables, avec un bilan assez sombre de la bataille pour les conditions de travail.*

***Kevin 42** : on a l'impression que quand on est inspecteur·ices ou contrôleur·ses du travail, on sait comment faire sur les conditions de travail, syndicalement. Mais c'est faux.*

Sur le bilan : le problème est qu'on compte sur les moyens de quelques copin·es pour communiquer. Il faut peut-être investir notre argent pour mieux communiquer.

Il faut également utiliser du temps syndical régionalement pour faire du syndicalisme de développement.

***JF 35** : on peut regretter qu'au niveau national, ces trois dernières années, la production sudiste a été limitée. Mais c'est dû au contexte chargé avec deux élections, les Assises… Mais on peut avoir l'impression que lorsque SUD et CGT rédigeaient des CR d'instance distincts, ils étaient quand même bien différents, la vision n'était pas la même. Comment fait-on pour exister nationalement ? Pour aussi convaincre les gens de nous rejoindre localement ? On est moins visibles depuis 3 ans malheureusement*

Yohann 59 CN : le temps militant local est aspiré par le temps passé aux instances depuis l'OTE. La question des groupes de travail se pose aussi au niveau local. Quelle boussole avoir avec cette multiplication de groupes de travail et instances ? Passer du temps avec la direction n'est pas condamnable si on y gagne quelque chose, mais des fois du coup on ne passe plus de temps avec les collègues. Il faudrait se pencher sur l'équilibre de notre temps passé aux instances et avec les collègues.

Bilan financier

- Nina 80 CN BN-

Le bilan ne recouvre pas la mandature mais les exercices de 2020 à 2022, puisque l'exercice 2023 ne sera clos qu'au 31 décembre.

Le plus gros poste dépense a été les procédures judiciaires ainsi que, pour 2022, le meeting et les Assises.

<u>Échanges sur bilan financier</u>

Combien on a d'argent sur le compte du national ? 90 000 euros

Sur les finances, il faut constater qu'on a autant de ressources que précédemment, ressources qui sont très essentiellement les cotisations.

***JF 35** : on peut se féliciter d'une bonne nouvelle de stabilité du nombre d'adhérent·es, surtout au regard de la baisse des effectifs, mais quelle est la part des retraité·es ce nombre ?*

> ***Réponse Nina (trésorière nationale) :** moins de 10 personnes, ce n'est pas significatif dans la stabilité du nombre d'adhérent·es*

Est-ce que la part de reversement est équilibrée suite au nouveau système de rétrocessions des sections au national adoptée au dernier congrès ?

> ***Réponse Nina (trésorière nationale)** : oui*

Motion ARA : « Changer de cadre »

	20/11/2023

	Changer de cadre
Hommes	31,65
Femmes	32,29
Total	63,94
% Hommes	49,50
% Femmes	50,50

- Natacha 63, Benoit 38 et Jérôme 42 -

1. Propos introductifs :

1) Cette motion n'est pas une mise en cause de personnes, ni du CN ni du BN.

2) Ce n'est pas un « putsch » mais l'expression d'une insatisfaction sur l'agenda militant contraint par l'administration, dans l'objectif de regagner nos propos tempos sur nos propres sujets.

3) Cette motion a pour conséquence, certes, de générer un cadre alternatif sur le déroulé du congrès, mais globalement on est d'accord sur le contenu des résolutions présentées, l'idée est de pouvoir de discuter d'autres thèmes.

2. Sur le bilan

Un regret sur la faible mise en avant et partage des actions locales car il y a eu des réussites nationales mais aussi locales.

Il est globalement nécessaire d'avoir un cadre d'échange intersyndical mais il ne faut pas perdre de vue l'importance de conserver une expression SUD en propre.

3. Sur le fonctionnement du CN :

La motion propose autre chose, et notamment plus de décentralisation. Le CN n'est plus vraiment une instance de débat – c'est un fait durable – alors que dans le même temps on donne un rôle de plus en plus grand au CN et à la gestion nationale de la trésorerie. La liste des correspondant·es ne remplit plus non plus son rôle de partage.

Proposition :

- retrouver un espace de débat national
- définir ensemble des campagnes revendicatives pour se redonner envie

Si la motion est adoptée, l'idée est de travailler en matinée par atelier ou commissions lors de ce congrès : il n'est pas possible d'avoir ce débat sur la base des 12 motions du congrès et de définir nos priorités et campagnes. Par exemple, SUD EDUC a fait une grosse campagne autour de l'amiante, c'est très intéressant et on pourrait s'en inspirer ; ou encore sur la précarité et les violences sexistes et sexuelles, sur les conditions de travail …

<u>Echanges sur la motion « changer de cadre »</u>

Camille 33 CN *: il y a une contradiction interne, c'est dommage de ne pas avoir participé aux travaux préparatoires de congrès, plusieurs idées auraient pu être intégrées dans les résolutions. La solution proposée de décentralisation au niveau des sections régionales ne fonctionnera pas au vu des distances*

de déplacement, c'est plus un niveau politique. La proposition d'un CN tournant paraît difficile à mettre en œuvre au regard de l'énergie nécessaire pour l'organiser. Le fait d'avoir une trésorerie nationale n'est pas un frein à l'activité syndicale locale. Par ailleurs, il est possible de travailler en commission du CN, y compris de manière délocalisée. Enfin, définir les campagnes en congrès (tous les 3 ans) paraît trop long mais on pourrait imaginer un rythme annuel.

***Naïla 77 CN** : c'est dommage de ne pas s'être inscrit·es dans les travaux du CN en amont du congrès malgré les appels à l'aide – ça passe difficilement. Les motions ne sont pas déconnectées, elles sont dans le cœur de l'activité militante. L'idée qu'il existerait une vie en section locale d'un côté et un CN déconnecté de l'autre est fausse car les membres du CN sont des militant·es des sections locales. Le diagnostic n'est pas le bon : l'organisation est souple, le problème est plus global, c'est celui de l'investissement et ce problème se pose de la même manière dans les sections locales.*

***Nina 80 CN BN** : cette motion passe difficilement, je suis trésorière et j'ai pu constater que le syndicat n'est pas dans les clous au niveau de la réglementation donc la motion proposée vise juste à nous mettre en conformité avec l'obligation de transparence financière du code du travail (publication des comptes, audit…) avec comme sanction la perte de représentativité.*

***Lisa31 CN** : cette motion a le mérite de poser des questions – peut-être que le CN a la tête dans le guidon. On n'est pas bloqué·es par les statuts sur l'organisation du congrès. A titre individuel on peut par exemple revoir la fréquence des CN.*

***Coline 38 CN** : la manière de procéder n'est peut-être pas la bonne méthode, certes, mais le débat est intéressant. Comment on fonctionne ? Comment on remotive ? Profitons de ce moment rare d'être réuni·es en congrès.*

***Aurianne 76 CN BN** : il existe bien un lien entre le national et local, à condition que les militant·es s'investissent dans le CN. Il est par exemple possible de fonctionner en commission du CN sur un thème particulier même sans en être membre. C'est vraiment dommage d'opposer le national au local, idem en particulier pour la trésorerie : le national, c'est notre outil ; le CN est ouvert et c'est un outil.*

***JP IDF CN BN** : le CN fait des appels aux sections, on demande et souvent on n'a pas de réponse. Le CNB n'est pas un lieu de pouvoir. Pour rappel, le syndicat n'a qu'une unique seule trésorerie, et donc un·e seul·e responsable financièrement. Pour les trésorièr·e des sections, le national est une chambre d'enregistrement.*

Sur l'exemple de la campagne amiante de de Sud Educ , il faut voir si on peut reproduire car SUD EDUC et SUD TAS n'ont pas du tout la même taille. Les commissions, elles existent au CN mais ne fonctionnent pas faute de combattant·es.

***Mathilde 38** : ce n'est pas une opposition CN/ local . Le constat est qu'il existe des adhérent·es qui ne sont pas militant·es et que le le cadre régional peut être un cadre de débats et de campagnes, plus accessible pour s'exprimer et échanger.*

***Natacha 63** : le constat est que depuis deux mandatures, la région ARA n'a pas de volontaires pour le CN alors que c'est pourtant une grosse région. Pour beaucoup, il n'y a plus l'envie, on n'y trouve pas notre compte – d'où l'idée de trouver une solution. On tourne en rond si le débat se limite à « y a pas assez de membres en CN ».*

Sur les trésoreries, le problème est que les actions nationales ne devraient pas être prioritaires, il faudrait être plus souple pour le financement actions locales.

Benoit 38 *: au niveau régional, en ARA, on a remis en cause notre fonctionnement. Maintenant, on tient une réunion mensuelle en changeant de département- certes le niveau politique n'est plus la région, mais c'est un niveau suffisant pour le débat entre militant·es et adhérent·es.*

Magali 38 CN *: sur le fond, le but n'est pas d'opposer le CN aux sections locales, c'est le même constat sur le peu de travail au CN malgré beaucoup d'investissement individuel. Il est important de comprendre pourquoi et peut-être nécessaire de redéfinir le fonctionnement avec une décharge de moyen terme (2-3 mois).*

Sarah-Loëlia 13 CN BN *: c'est quand même un problème de dire « les motions ne donnent pas envie, c'est du blabla comme d'habitude ». C'est difficile à recevoir, comme message.*

Sur le permanentat, ça va aboutir à 2-3 personnes cantonnées au national à faire le travail de merde avec en prime quelque fois des critiques virulentes. Et attention : avec une décharge totale, la personne perd son poste !

Damien CVL CN BN *: le diagnostic est partagé mais la solution n'est pas valable dans certaines régions notamment CVL, où on est trop peu nombreux·ses. Sur la motion formation, d'accord : donnez-moi un ou deux camarades au CN et on y va.*

Le problème de voter cette motion, c'est que c'est tout ou rien. On peut plutôt se fixer ici un calendrier.

Madison 95 *: on a subi ce qui est vécu dans le ministère, un problème de « force vive », le peu de renouvellement au sein du ministère ou du syndicat. On fait peur, il y a un entre soi, le fonctionnement n'est pas ouvert et transparent. J'ai déçu beaucoup de personnes arrivant dans le ministère à qui j'avais vendu SUD TAS car nos statuts sont pauvres et pas clairs. Il faut se mettre au clair sur le mode de fonctionnement.*

Yohann 47 CN *: il faudrait une explication sur les conséquences du vote de cette motion. Sur le diagnostic et la proposition, d'accord. Est-il nécessaire de modifier les statuts pour cela ? J'ai l'impression que non. Il n'y a pas dichotomie national / local. Pour moi, le permanentat entrainerait encore moins de participation. On n'a pas la masse pour la fédéralisation comme à SUD EDUC.*

Jeff 35 *: je suis surpris de la forme, il n'est pas nécessaire de renverser la table au congrès. Le constat est qu'il y a bien un renouvellement du CN et du BN depuis deux congrès. L'intégralité du BN a été renouvelé ainsi qu'une grande partie du CN. Et c'est un tour de force. La participation au CN est bénéfique pour les militant·es.*

Alain 22 CN *: le constat est l'insuffisance de remontées locales et donc un travail non mutualisé. On a besoin de relai au niveau national. On a les outils mais on les utilise pas, si les régions qui travaillent localement ne viennent pas au national. On peut faire des réunions plus fréquentes au niveau du CN.*

Jérôme 42 *: le procès en incorrection est injuste : on a fait comme vous, il n'y a pas un vous et un nous, puisqu'on est d'accord sur le constat d'une faible participation au CN et sur le fait d'être sur l'offensive au lieu de la défensive. Les grosses sections doivent avoir un rôle moteur. Il faut prendre le temps ici pour discuter des différentes motions, 100 pages c'est trop. Il faut proposer de rassembler en quelques campagnes pour les proposer aux adhérent·es.*

Yoann 59 : *Hauts-de-France est aussi une grosse section qui n'investit pas le CN et le national mais on a le même problème d'investissement militant au niveau local, y compris en interpro au sein du Solidaires local. C'est quoi le syndicalisme ? Le but, c'est d'emmener le plus de monde, de retrouver envie et plaisir de militer.*

***Aurianne 76 CN BN** : le CN, c'est ce qu'on en fait, c'est un lieu d'échanges. Il n'y a pas de problème d'autonomie selon moi. Le bon exemple c'est la commission féministe et les congés menstruels : des initiatives locales partagées au national qui aboutissent à une plateforme revendicative commune et un tract national, qui reviennent ensuite vers le local là où ça n'a pas été fait. On peut faire des coordinations, des commissions, etc. tous les espaces et outils sont disponibles pour les militant·es.*

***Kevin 42** : il faut éviter deux écueils. 1) ce n'est pas le but de modifier les statuts et 2) ni d'opposer local et national. Notre volonté est de discuter ici. Toutes les motions ne permettront pas ces débats. On propose donc un travail le matin en ateliers et débats en plénière l'après-midi, puis mercredi matin : examen des motions du congrès choisies mais toutes proposées au vote.*

***Naila 77 CN** : les motions permettent en l'état ces discusions. C'est un problème de réduire le congrès à des questions de fonctionnement interne alors qu'on doit définir les lignes sur le service public. Le CN est une organisation souple qui permet tout. 3 jours de congrès pour parler des outils je trouve cela aberrant.*

***Yves IDF** : la structure est en auto-gestion. Il y a un manque sur la formation syndicale. Je suis volontaire pour trouver une salle et organiser.*

***Jeff 35** : certaines de vos motions ARA peuvent être intégrées dans les motion du CN si le vote ARA ne passe pas.*

Question : vote ou pas

L'idée de décider des campagnes donc vote indispensable car bouleverse l'organisation du congrès.

Question des modalités du vote : après vérification des statuts, vote de la motion ARA à **main levée.**

Vote à 17h35

Changement de programmation du congrès pour la journée de mardi, avec les ateliers du matin 1h30 fonctionnement + 1h3O campagnes et l'après-midi en plénière sur les deux groupes et choix des motions qui seront examinées mercredi matin.

POUR : 17	**CONTRE : 25**	**ABSTENTION : 6**

Motions statutaires

	Motions Statuts
Hommes	26,41
Femmes	19,71
Total	46,12
Pourcentage Hommes	57,26
Pourcentage Femmes	42,74

- Lisa 31 CN et Nina 80 CN BN -

Pour rappel : du point de vue juridique et comptable, le syndicat a une seule trésorerie (constituée des comptes, dépenses et recettes du national et de l'ensemble des sections).

La trésorière SUD TAS a pris contact avec la trésorière de l'Union Solidaires, ce qui a abouti au constat de l'absence des procédures d'engagement des dépenses et d'audit des comptes via une commission des comptes prévues par le code du travail.

Echanges sur la motion « changer de cadre »

***Lisa 31 CN** : il manque dans la rédaction une précision sur la composition de la commission des comptes, qui pourrait être calquée sur celle de la commission d'enquête sur les violences.*

***Damien CVL CN BN** : l'idée est de prévoir le pire, même si ces on espère que ces dispositions ne seront jamais appliquées.*

***Aurianne 76 CN BN** : deux questions : 1) quelle est la composition de la commission des comptes du CN et comment s'organise le travail en collectif des trésorier·es ?*

> ***Nina** : oui, il y a des échanges avec les tresorier·es. Et un accès spécifique sur l'espace adhérent·e du site Internet avec de la docu.*

***Benoit 38** : on a l'impression de devoir demander l'aumône au national via plein de justificatifs, ça donne l'impression qu'il y a un contrôle du national sur les sections. C'est politiquement dommage de devoir se soumettre à cette procédure pour les sections locales. Quelle est la légitimité ?*

***Camille 33 CN** : il s'agit plus de penser en termes d'égal accès aux fonds pour toutes les sections et de redistribution, de péréquation, que d'une validation du national sur les dépenses et actions locales.*

***Loïc 31 CN** : les sections locales doivent pourvoir engager la trésorerie nationale. Il faut revoir la formulation en congrès.*

***Nina 80 CN BN** : à l'article 41, l'expression « engagement des comptes » signifie juridiquement avoir le pouvoir donc c'est le CN l'organe décisionnaire, donc il faut un mandat du CN.*

***Aurianne 76 CN BN** : pour moi, l'idée de principe est de puiser d'abord dans l'enveloppe locale puis si on manque de fonds de demander au national de renflouer le compte local.*

***Mathilde 38** : question : que veut dire justifier ?*

***Nina 80 CN BN** : un justificatif de la dépense c'est une pièce comptable, un devis, une facture.*

***Céline 17** : on peut préciser dans le texte « comptablement »*

***Natacha 63** : modifier « accompagnée des pièces comptables »*

> -Validation pour cette dernière version-

***Benoit 38** : question sur ce que signifie « la section doit être à jour de ces rétrocessions » ?*

***Jeff 35** : il faudrait prévoir des votes séparés sur les différents articles de trésorerie plutôt qu'un vote en bloc, par exemple sur la tutelle.*

***Damien CVL CN BN** : précise*

***Kevin 42** : demande de modifier la rédaction de « valide » pour » enregistre »* [NDLR : désignation du ou de la trésorièr·e de la section locale]

***Aurianne 76 CN BN** : cela soulève la question juridique du mandat*

***Céline 17** : demande de précision sur l'accès aux comptes de la section locale*

***Sarah-Loëlia 13 CN BN** : le vrai problème c'est ce qu'on fait de l'argent, comment on le dépense ?*

***JP IDF CN BN** : un vote en CN valide la désignation*

***Aurianne 76 CN BN** : proposition rédaction « le CN acte et met en œuvre la décision de la section sur la désignation »*

***Fanny 35 CN BN** : pour rappel, l'utilité des statuts c'est surtout en cas de désaccord*

***Damien CVL CN BN** : il faut rappeler le bilan financier : toutes les trésoreries locales sont excédentaires !*

***Loïc 31 CN** : il peut par exemple y avoir des règlements de compte politiques à travers la trésorerie.*

***Kevin 42** : quelle est la définition entre dépenses locales ou nationales ?*

***Jeff 35** : préciser le nom de la commission qui valide les comptes : la « commission trésorerie », comment elle est désignée et quand : elle est nommée en début de mandat et selon les modalités de l'article 15 des statuts (commission d'enquête violences).*

***Benoit 38** : on a besoin de fonctionner en confiance.*

***Yohann 47 CN** : il y a une erreur de rédaction du dernier alinéa de l'art 40 : remplacer trésorier national par trésorier de la section locale – idem pour les membres du bureau.*

Proposition finale d'amendement : report de la validation des formulations pour les motions à mercredi matin après travail de nouvelle rédaction (merci Yohann 47 ;)).

18h50- Rappel des règles de vote des textes de congrès

2e jour Mardi 21/11/23

Motion « Quel service public du travail et de l'emploi voulons-nous ? »

- Naïla 77 CN et Sarah-Loëlia 13 CN BN -

Cette motion a été pas mal enrichie, depuis le dernier congrès, suite aux Assises du Ministère.

1. Inspection du travail :

Les effectifs ont drastiquement baissé (agentEs de contrôle (AC) comme de secrétariat) en parallèle de l'augmentation de l'effectif salarié. Beaucoup de peine à combler les vacances de postes. La situation des effectifs d'Assistant·es d'Unités de Contrôle (AUC) est encore pire et le ratio fixé par la DGT est passé à 1 AUC pour 4 AC.

Démotivation des agent·es, l'organisation en UC ne fonctionne pas (l'IGAS le reconnaît elle-même).

Revendications :

- un service public au service des travailleur·euses ;

- se battre pour répondre à la demande sociale et également pouvoir contrôler sans demande sociale préalable ;
- augmentation des effectifs.
- fin des pouvoirs d'inspection du travail détenus par la hiérarchie
- refus des spécialisations comme des postes « à dominante » → Amendement HDF pour revenir sur cette revendication car elle ne fait pas consensus.
- Non à la dépénalisation et non aux sanctions administratives (SA) → Amendement NA qui nuance la revendication.
- Suppression des UC et de la fonction de RUC.

Stratégie syndicale :

- initier et encourager les luttes contre les baisses d'effectif ;
- récupérer l'info de l'ensemble des postes ;
- échanges entre pairs ;
- observatoire de l'indépendance de l'inspection ;
- stop à l'instrumentalisation des services travail illégal pour des contrôles relevant d'un racisme institutionnel → amendement HDF : cela concerne tous les services.

2. Service renseignements :

On constate la pénurie organisée de ces services.

Réponse de l'administration : numéro unique, code du travail numérique, recrutement de Secrétaires Administratif·ves avec problématiques de carences de formation et de différences salariales.

Revendications :

- 1er service de proximité du Ministère,
- même droits et devoirs que les agent·es de contrôle : les agent·es des services Renseignements doivent relever de la convention OIT
- les postes d'accueil de nos services doivent être assurés par des agents du Ministère,
- maintien de la possibilité d'accueil sans RV,
- réelle dotation en matière d'ergonomie des postes,
- échanges entre services de renseignements
- demande de rééquilibrage par les primes des différences de statuts et de carrière dans ces services.

3. Services emploi :

Ces services sont frappés par l'écart entre les montants financiers en jeu, très importants, et le contrôle, très faible.

Ils sont de plus en plus tournés vers le patronat et non plus vers les usager·es (chômeur·euses, stagiaires de la formation…). Avec la plate-forme des entreprises, il faut répondre à l'employeur en 5 jours maximum.

Les liens avec les services Travail sont inexistants voire découragés (exemple des employeurs en infraction qui ne devraient pas arriver à obtenir d'aides publiques).

Revendications :

- ce service doit être assuré par l'Etat : de plus en plus les tâches sont données à des partenaires parfois privés ;

- abrogation des réformes de 2013 sur le PSE, retour du contrôle du motif économique ;
- titularisation de toutes et tous les contractuel·les

Stratégie syndicale : ce champ est encore trop peu investi par notre syndicat et pas facile à investir.

- encourager lutte contre les suppressions d'effectifs ;
- observatoire des pressions sur les services hors inspection du travail ;
- redonner des pouvoirs de signature propres aux agent·es ;
- arrêter le droit « mou », repasser au droit « dur ».

Echanges sur la motion « Quel service public du travail et de l'emploi voulons-nous ? »

***Fanny 35 CN BN** : on n'a pas noté qu'on était contre les objectifs chiffré,s notamment individuels. Récemment nous avons fait la proposition à l'intersyndicale de revenir sur le sujet qui redevient d'actualité dans beaucoup de départements.*

***Marion 47 :** pourquoi demander la suppression du code du travail numérique ?*

***Naïla 77 CN** : les objectifs chiffrés sont cités dans la motion mais pas suffisamment à la hauteur de l'enjeu en effet.*

Quant au code du travail numérique, il a été créé pour laisser les travailleur·euses seul·es face à leur écran. L'idée n'est pas de dire : « il ne faut rien » mais « il faut quelque chose géré par un service public ».

***Natacha 63** : il n'y a rien dans la motion sur l'activité partielle pendant le COVID, les détournements, le peu de contrôles, la souffrance dans les services.*

***Céline 17** : sur les amendements HDF, je suis dans une URACTI. Quand ce sont des procédures complexes, il y a une réelle plus-value même si ce service est dévoyé. Et à l'URACTI on peut aussi aider les collègues sur les problématiques sans-papiers.*

***Sarah-Loëlia 13 CN BN** : on a les chiffres sur l'activité partielle et je peux les redonner. Il faut distinguer ce pourquoi tel service a été créé, d'un côté, et, de l'autre côté, les compétences et positionnements des agent·es : ça vaut pour l'URACTI, pour les services emploi.*

***Coline 59** : sur l'amendement HDF, on voulait avoir un débat plus approfondi sur les postes spécialisés. Ces postes-là ont un intérêt pour les collègues qui les occupent, pas forcément en contradiction avec le caractère généraliste : ce n'est pas la même chose un poste à dominante et une unité de contrôle complètement spécialisée sur une thématique. On peut avoir des postes en partie généralistes et en partie transports, par exemple.*

***Camille 33 CN** : sur l'amendement NA au sujet des sanctions administratives, il y a des infractions qui ne seraient pas relevées sans les sanctions administratives. Donc il faut les encadrer.*

Sur la stigmatisation de certains services (et non des agent·es), on dit juste que ces services sont plus propices aux dérives.

***Delphine 92** : le racisme peut être partout.*

Sur la spécialisation, on n'est pas isolé·es car, par exemple, les réseaux transports fonctionnent bien, à condition de rester sur des postes avec aussi du régime général.

***Céline 17** : s'il y avait plus d'agent·es investi·es dans la protection des sans-papiers dans les URACTI ça serait très bien. Or la stigmatisation de l'URACTI risque justement d'être un frein à ce type d'engagement.*

***Marion 47** : la motion n'est pas bien formulée sur le code du travail numérique.*

Sur les sections à dominante, il faudrait former les Inspecteur·ices Elèves du Travail (IET).

***Loïc 31 CN** : sur les sections spécialisées, le problème c'est souvent l'éloignement des usager·es.*

Dans un monde idéal, il n'y aurait plus de distinction entre services renseignements et services de contrôle.

***Naïla 77 CN** : quand on est expert·e sur un sujet (l'amiante, par exemple), quand on connaît très bien tous les acteur·rices du secteur, on peut perdre en objectivité. Et oui, il y a de l'isolement dans les départements où par exemple il n'y a qu'un unique poste agricole et que le réseau régional ne fonctionne pas forcément bien.*

***Camille 33 CN** : sur les spécialisations, le problème est de mettre un nombre réduit d'agent·es de contrôle en face d'un corps constitué puissant : on est plus techniques mais plus isolé·es. Et puis au bout d'un moment, on perd en pugnacité.*

***Yohann 47 CN** : dans le 47, on a réussi, du fait du contexte local, à diluer l'agriculture sur une majorité d'agent·es. Ce qui était une activité « dominante » est donc finalement devenue une activité marginale pour les agent·es qui ont bien plus de régime général que d'agriculture sur leurs sections. Il faudrait essayer de réussir ça ailleurs (y compris sur d'autres spécialisations comme les transports) en attendant la suppression complète de ces spécialisations.*

***Emeline 75 CN BN** : souvent, les sections spécialisées ont été créées pour contrôler certains secteurs dérogatoires. La question est donc le problème du droit dérogatoire à combattre. Sans ce droit dérogatoire, il y aurait moins de spécialisation.*

***Guilène 39 :** sur le droit dérogatoire, il faudrait agir en intersyndicale.*

***Sandra 33** : en NA, on a fait remonter un courrier à la DGT sur ces problèmes de règlementation dérogatoires.*

***Yves IDF** : pourquoi le syndicat ne reprend-il pas ces revendications sur la modification de la règlementation agricole ?*

***Sandra 33** : là, c'est un courrier des agent·es de contrôle, pas du syndicat, ce qui a permis de réussir à impliquer tout le monde.*

***Yves IDF** : la force de l'inspection du travail, c'est d'être le plus publics possible (sur les difficultés de contrôles, les sanctions administratives sabordées…)*

***Mathilde 38** : on pourrait dire que, juridiquement, on a le droit de transmettre le résultat des sanctions administratives aux usager·es.*

***Camille 33 CN** : la motion revendique l'affichage des courriers, y compris, dans l'esprit, des sanctions administratives*

***Marie-Ange 13** : ce n'est pas possible. Dans le dossier GOUJON, le juge a refusé de reconnaître l'intérêt à agir des syndicats, tant du Ministère que de l'interprofessionnel, sur la contestation des sanctions administratives.*

***Aurianne 76 CN BN** : c'est l'éternel débat sur la diffusion des courriers d'observations. Juridiquement c'est assez ouvert, il faut veiller à ne pas se laisser entraîner dans leurs obstacles déontologiques.*

Motion « OTE »

- Camille 33 CN -

La ré -Organisation Territoriale de l'Etat (OTE) intervient sur deux aspects : la création des DDETS(PP), directions départementales interministérielles, et la création des Secrétariats Généraux Communs (SGC, SGAR en IDF).

Sur les DDETS(PP) : On n'a rien à faire ensemble professionnellement sur la fusion cohésion sociale / Travail-Emploi (cultures professionnelles différentes, quasiment pas de points communs) au niveau départemental, en même temps qu'on nous a totalement éloigné·es des services des DREETS dont on a parfois besoin.

Et même, des services peuvent poser problème politiquement, par exemple le service chargé de l'accompagnement des expulsions locatives → Amendement HDF : c'est clivant de dire ça : pour le supprimer.

Pour autant, en termes de syndicalisation, il faut accrocher l'ensemble des agent·es notamment sur le sujet des conditions de travail, ce qui peut permettre ensuite de construire des revendications avec elleux sur des sujets et services sur lesquels on ne connaît rien.

Sur le SGC : c'est une catastrophe avec le ticketing, la distance entre fonctions support et agent·es…

Sur les instances : on n'a plus aucune vision régionale, mêmle au niveau régional, notamment sur les effectifs. Les CSA locaux ont été l'occasion de multiplier les groupes de travail, comme déjà discuté.

Revendication : annulation de l'OTE

Echanges sur la motion « OTE »

***Céline 17** : avec l'OTE, on a même déjà la difficulté de communiquer par mail ! Par exemple, moi qui suis en DREETS, je ne reçois aucun mail syndical.*

***Sarah-Loëlia 13 CN BN** : déjà, le Ministère de l'Intérieur refuse de fournir des listes dynamiques [NDLR : listes de mails individuels qui se mettent à jour automatiquement au gré des départs et arrivées]*

***Alain 22 CN** : sur le SGC, on n'a pas parlé du risque d'augmentation de la sous-traitance des missions, par exemple sur l'informatique.*

***Camille 33 CN** : dans la motion, on demande le rapatriement des services chez nous mais on peut peut-être avoir un consensus pour rajouter l'intégration de la sous-traitance.*

***Naïla 77 CN** : avec les autres services, ça s'améliore en termes de relations du fait de la dégradation des conditions de travail communes. Notre côté revendicatif est apprécié par les collègues malgré des cultures syndicales plus policées.*

***Lisa 31 CN** : on annule l'OTE mais après que fait-on ?*

***Aurianne 76 CN BN** : dès l'annonce de l'OTE on avait déjà des rapports des inspections générales sur les premières Directions Départementales Interministérielles (DDI) qui concluaient déjà que c'était catastrophique. On peut encore jouer sur leur registre : vous voyez, même en termes d'efficacité, de performance, d'efficience, ça ne fonctionne pas.*

***Madison 95** : même les directeurs et directrices ne savent pas ce qu'iels font là et où les services vont.*

***Fanny 35 CN BN :** je ne sais pas où en sont les autres syndicats de Solidaires. Solidaires Fonction Publique devrait porter ces revendications de suppression de l'OTE.*

***Loïc 31 CN :** on n'a jamais fait le bilan des DIRECCTE. C'était pareil : services au service de l'entreprise avec qui on n'avait rien à faire. Bouleversement permanent des organisations : c'est leur projet en soi. Prédiction que l'OTE changera donc l'essentiel n'est pas sa disparition mais quel service public on veut.*

***Mathilde 38 :** on s'épuise à chaque réorganisation alors que le combat principal n'est pas là.*

***Damien CVL CN BN :** c'est pas fait pour que ça marche. Je pense que Solidaires Fonction Publique demande la suppression de l'OTE (notamment Solidaires CCRF qui a déjà subi l'éclatement lors des DIRECCTE).*

***Camille 33 CN :** pour moi la crainte de l'étape d'après c'est l'IT en agence. Deux inspections IGAS disent que ça ne fonctionne pas, faut donc continuer à demander la suppression.*

***J-P IDF CN BN:** si nous on s'y retrouve pas, quid des usagers ? CSA Ministériel ubuesque : on ne s'occupe que des agents DREETS mais on nous passe pour consultation la note EPI pour les agents DDETS.*

***Jérôme 42 :** la préoccupation c'est d'avoir des soldats pour faire de la com, les usagers ils s'en cognent. Nouveauté : le Ministère de l'Intérieur a la main mise sur nos organisations.*

***Camille 33 CN :** oui on devrait rajouter cet élément de ne plus avoir de chefs venant du Ministère de l'Intérieur.*

***Aurianne 76 CN BN :** la préfectoralisation de tous les services publics (tant sur les moyens que sur le fond des politiques) est problématique. On nous applique des textes DDI Ministère de l'Intérieur.*

***Nina HDF 80 CN BN :** je rejoins Aurianne. Moi je suis en DREETS et tous nos chefs arrivent de la Préfecture (FSE, Cohésion sociale) : ils n'ont plus de culture métiers. On privilégie la provenance du chef que la culture métier. On a une cheffe du Pôle T en DDETS qui ne vient pas du corps de l'IT.*

Motion Contrôle de la Formation Professionnelle (SRC)

- ***Jean-Pierre IDF CN BN et Damien CVL CN BN -***

Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 : extension massive de l'apprentissage : vrais effets de transformer les apprentis en salariés à bas coûts. Autre effet : saucissonner le contrôle : on doit compter sur la coopération des collègues en section. Oubli du contrôle de la dizaine de milliards d'euros de ce dispositif qui sont des droits pour les usager-e-s (chômeurs, salariés). Détournements massifs : ex. un seul contrôle à 80 millions d'euros de détournement.

La motion reprend des éléments du précédent congrès et avec des nouveautés.

Sortir les audits FSE du champ de contrôle du SRC. Nouveauté : l'administration centrale commence à donner ces audits à des cabinets privés d'où nouvelle revendication : un corps spécifique de contrôle des fonds européens.

Revendications :

- *Lutter contre la sous-traitance en cascade avec responsabilité des donneurs d'ordres,*
- *sanctions administratives sur certains thèmes,*
- *accès à tous les docs comme pour le travail illégal (URACTI a accès à FICOBA)*
- *augmenter le délai de carence après un refus (Actuellement, 15 jours après un refus d'enregistrement comme prestataire de formation, l'organisme peut redéposer une nouvelle demande)*
- *Avoir des cartes professionnelles.*

Echanges sur la motion « Contrôle de la formation professionnelle »

***Aurianne 76 CN BN** : est-ce-que commissionnement préfectoral pose problème ?*

***Jean-Pierre IDF CN BN** et **Damien CVL CN BN** : non les problèmes viennent de la hiérarchie locale des DREETS.*

***Camille 33 CN :** pourquoi revendiquer le rattachement à la Commission européenne ?*

***Jean-Pierre IDF CN BN:** non ça ne serait pas les agent-e-s des SRC mais la motion propose la création un corps de contrôle spécifique composé de fonctionnaires pour réaliser les audits de l'utilisation des fonds européens. Ce corps de contrôle serait rattaché à la CICC (commission interministérielle de coordination des contrôles), ou à défaut à la Commission européenne.*

***Fanny 35 CN BN :** ça aurait été bien d'avoir une expression syndicale commune avec SUD Education sur la réforme de l'apprentissage.*

***Damien CVL CN BN :** en plus, la seconde étape c'est la contre-réforme du lycée pro avec encore moins cher et avec un moindre statut que l'apprenti.*

***Emeline 75 CN BN :** on pourrait rajouter ce que vous disiez sur les contrôles conjoints avec URACTI et sections notamment le passage d'infos et de docs.*

***J-P IDF CN BN :** les liens avec les sections d'inspection reposent sur les liens interpersonnels.*

***Aurianne 76 CN BN :** on pourrait organiser ces liens syndicalement.*

***Cécile 17 :** Pourquoi demander les procédures de retrait d'apprentis ?*

***Nina HDF/80 CN BN :** Ça évite de surcharger les collègues et ça permet d'avoir plus de personnes pouvant retirer les apprenti.es. Mais ça peut être débattu.*

***J-P IDF CN BN :** il y a aussi l'aspect formation de l'apprenti. Et le problème est que sauf erreur la prime à l'embauche n'est pas remboursée.*

***Guilène 39 :** en cas de travail illégal, il faut demander au Préfet de faire rembourser les aides publiques. C'est rarement mobilisé.*

Motion ARA santé-sécurité :

- ***Kevin 42 et Jérôme 42-***

Sur quoi on veut en priorité mettre les moyens.

Les conditions de travail rassemblent tout le monde. La question est comment on met en place des actions sur ce sujet. Comment on décide les thèmes à défendre en priorité.

La santé au travail dans les fonctions publiques est pire que dans le privé. On invisibilise les problèmes. On pense savoir faire alors que non.

Organiser des luttes de désorganisation des organisations délétères. Casser les représentations des agents. Comment on va chercher les collègues sur ces sujets. Déconstruire les logiques hiérarchiques, limiter l'engagement professionnel (limiter les cadences de travail). Déjouer les tentations individuelles c'est reconstruire du collectif. Construire un sens syndical au travail. Logique de culpabilisation des agents, c'est important de dire que l'on est malade du travail. Le temps syndical c'est du temps de travail : faut intégrer cette logique auprès des collègues et éviter le sur-engagement syndical. Il faut aussi transmettre ce que l'on voit du monde du travail, divulguer ce que l'on voit.

Cette motion est courte et c'est vers ça qu'il faut tendre en termes de présentation

Pistes listées dans la motion :

- la question du mandatement de camarades dans les commissions Solidaires,
- le CEFI doit être un axe d'action central, identifier un réseau de formateurs chez nous, identifier des parcours de formation pour nos adhérent.es sur la santé-sécurité, créer aussi des formations pour les agents.
- On doit se donner un calendrier pour ne pas être uniquement en réaction.
- Grande ignorance au niveau interpro des maux du travail. On a des réseaux qu'on pourrait mobiliser (SUD Protection sociale avec des agents CARSAT militants, le SAF – syndicat des avocats de France).
- Réfléchir à nos stratégies judiciaires : quand on échoue à empêcher un projet, réfléchir à obtenir réparation et à systématiser pour faire réfléchir les administrations.
- Se rencontrer une fois par an ou décentraliser (pas obligé que ça soit national) : journées de formation et d'échanges.

On voulait une motion d'orientation stratégique et pas uniquement une motion sur des thématiques spécifiques.

<u>Echanges sur la motion ARA Santé-sécurité</u>

Lisa 31 CN : *Avez-vous déjà mis en place en ARA tout ou partie de ce qui est évoqué ?*

Aurianne 76 CN BN : *c'est souvent un sujet un peu tabou car on en est les victimes. Sur l'intersyndicale féministe on peut faire un parallèle qui fonctionne. La première difficulté c'est aussi notre règlementation défavorable sur les accidents de services et les maladies pro, les instances, … Pb d'accès au droit : personne ne te donne le formulaire adéquat, personne ne te dit que tu peux te faire rembourser certains frais.*

Kevin 42 : *sur ce qu'on a fait, on a essayé de le dire dans notre bilan section. On a essayé de mener des luttes notamment en matière d'amiante, de reconnaissance de maladies professionnelles (TMS, amiante), d'investir Solidaires sur ces questions. On tâtonne sur les pistes juridiques, on a réussi à mobiliser l'ISST ce qui n'est pas évident et elle a fait un contrôle d'une semaine avec 5 rapports (conditions de travail sur tous les sites, amiante, souffrance morale, fonctionnement des instances) : on voudrait faire payer.*

Camille 33 CN : *on en est au tout début de ce processus et le premier temps de rencontre pourrait être uniquement sur ce point. On ne verbalise pas entre nous nos maux. Nous on a du mal avec le déménagement.*

Yves IDF : *je vais parler des risques psycho-sociaux et du rapport GOLLAC avec les indicateurs des RPS. Il faut se servir de ce rapport reconnu par l'INRS. Il a donné lieu à un questionnaire que les équipes syndicales doivent porter avec le préalable de les former dessus. On avait fait ça il y a une douzaine d'années avec les cahiers de doléance. Mais ce qui manque dans le questionnaire, c'est le descriptif sur les effets sur la santé, les gens ne se rendent pas forcément compte que c'est lié au travail.*

Naïla 77 CN : *le rapport GOLLAC et la grille ont été utilisés à plusieurs reprises dans nos services, notamment pour les enquêtes CHSCTM. Ça permet de dépasser les clivages individuels et s'approcher un peu plus du cœur des difficultés.*

Magali 38 : *En Normandie, on avait utilisé le questionnaire comme support d'échanges entre collègues. Au niveau national, on est adhérent à l'association Henri Pézerat : l'intérêt, c'est que dans ces réunions on n'est pas qu'expert, on a beaucoup à apprendre des autres disciplines. On a tout le parcours et tous les obstacles. La création d'une action le 28 avril a aussi été impulsé par l'association H.Pézerat. Sur la partie formation, on a essayé de mettre en place quelque chose mais peut-être que c'était trop large et trop juridique.*

Kevin 42 : *D'accord avec la revendication de la règlementation catastrophique et du problème du tribunal administratif qui est une juridiction qui ne nous est pas favorable. Réunir, faire parler les agents au plus près du local. Refaire ce qui a été fait sur les violences sexistes et sexuelles : faire nous-mêmes nos enquêtes à présenter à l'administration.*

Lisa 31 CN : *je m'interroge fortement sur nos capacités à avoir suffisamment de forces militantes pour mettre en œuvre les propositions. Nous aussi en Occitanie, on a fait venir l'ISST mais près de deux ans après, nous n'avons toujours pas son rapport.*

Aurianne 76 CN BN : *plusieurs régions avaient lancé des droits d'alerte et on avait partagé les infos mais on est ensuite passé à autre chose.*

Loïc 31 CN : *A Toulouse il y a eu plusieurs alertes en effet et on s'est servi des instances pour agir (enquête AT, exigences de création de postes,…). Le mur du contentieux épuise les personnes.*

Alain 22 CN : *il ne faut pas occulter tous les droits d'alerte du CHSCT Ministériel qui ont été faits et qui ont donné à des préconisations. Mais la limite des enquêtes, des préconisations c'est qu'on n'arrive pas à obliger à les mettre en œuvre. L'investissement n'a pas abouti ce qui décourage.*

Jérôme 42 : *pas aussi pessimiste : les conditions de travail peuvent être au cœur de plusieurs choses : être à l'offensive plutôt que sur la défensive, se mettre en réseau nationalement, syndiquer les collègues des autres services. C'est une façon de changer nos manières de militer et tant pis si d'autres choses on ne les fait pas, sortir de nos cadres habituels comme les instances, on se tourne peut-être trop vers la direction et pas assez vers les collègues et nos militant.es. Il faut tenter de déployer les expériences locales précitées.*

Emeline 75 CN BN : *j'ai des boîtes qui utilisent le DGI de manière très importante juste pour mettre les signalements au-dessus de la pile même si juridiquement on n'est peut-être pas dans le DGI stricto sensu. On l'a utilisé à Paris sur un sous-effectif massif, réponse direction c'est pas un DGI, on avait réussi à faire remonter les souffrances des collègues de manière anonyme et la direction a blêmi au vu des remontées très fortes des collègues : cette UC est redevenue prioritaire et il y a eu quelques mesures et*

surtout pour les collègues il y a eu une reconnaissance de la part de la direction. On devrait être moins timide sur les DGI.

Yoann 59 : *Sur les méthodes syndicales, on dit se défier des instances mais souvent on s'y inscrit. Dans le Nord, on fait des tournées syndicales, sans forcément de tract, juste échanger et recueillir de la matière. Ne pas toujours rester sur le tout juridique. Ça marche pas à tous les coups, on annonce qu'on n'est pas des Pères Noël. Le DGI pour moi, ça ne doit pas être un cheval de bataille.*

Naïla 77 CN : *Une expertise au niveau national est en cours sur les conséquences d'OTE. Les instances, c'est un outil comme un autre. En Seine-et-Marne, DGI mais échec et ISST nous a lâché. Seul retour positif : on a réussi à leur faire tellement peur sur le projet de relogement que les agents de l'IT auront des bureaux individuels et pas du flex-office, même si nos revendications sont que personne ne soit en flex-office.*

Yves IDF : *on a l'expérience de France Télécom : observatoire par les syndicats,… Il faut documenter les souffrances de nos collègues. Il faudra peut-être amener les chefs au pénal. Donc faut constituer des dossiers, faire des signalements systématiques précis ou plus généraux, faut faire des droits de retraits à plusieurs.*

Motion conditions de travail

14h20

-Naila 77 CN-

Le CN a décidé de garder la motion conditions car il était difficile de fusionner cette motion avec la motion ARA Santé-sécurité, même si plusieurs points se rejoignent.

Explication du point télétravail soumis à un vote

Point sur logiciels ministériels défaillants et pour l'inspection du travail accès aux données individuelles (CREMA)

Astreinte – actualité à l'inspection du travail suite à la circulaire sur les enquêtes AT

Fin des CHSCT

Axes travail syndical : contentieux sur les entraves aux instances + mobilisation intersyndicale + réseau des membres FSSSCT

Echanges sur la motion « conditions de travail »

Céline 17 : il y a une coquille dans la numérotation, c'est le vote 6 et non 5

Camille 33 CN : L'actualité, c'est la circulaire Borne avec une réduction de 25 % de la surface immobilière pour les fonctionnaires. Ne pas se caler sur les collègues qui veulent du télétravail car souvent pour échapper à des difficultés. Perte collective pour construire le collectif. 2 jours de télétravail par semaine, c'est trop.

Aurianne 76 CN BN : je suis d'accord sur la suppression de la référence à un nombre de jours maximum de télétravail , en fonction des services et avec garantie

JP IDF CN BN : C'est aussi un outil pour fuir le travail, il faut s'interroger sur les raisons. Le recours au télétravail, attention, permet le flex office

Coline 38 CN : SUIT permet un accès aux crema individuels. Où en est le boycott de WIKIT ? C'est nécessaire de le relancer. Quelles sont les mobilisations locales ?

Jeff 35 : la FSSSCT doit être consultée sur l'organisation du travail. C'est un pouvoir important même plus sur ce point que le CSA, tout texte de l'administration doit donner lieu à une consultation.

Céline 17 : qu'en est il de la mise en œuvre des astreintes au pôle T?

Stéphane 14 : astreinte dans les DDETS, ravis d'en faire car bien payée. Coté travail, pas de texte et pas payée , passent par les enquêtes AT pour les imposer localement , certains ddets le feront. Faut être ferme : pas d'astreinte à l'inspection du travail ;

Sur le télétravail : risques , il faut des limites. Il faut aussi que le télétravail soit accessibles pour tous-tes les agent.es , il faut interroger l'organisation

Kevin 42 : On ne peut pas prendre une posture de principe sur le télétravail déconnectée du collectif, c'est une posture intenable d'un point de vue syndical

Yohann 47 CN : les astreintes sont juridiquement possibles au pôle T, mais pas mises en place car pas d'argent pour les payer mais sur le fond des textes actuels on rentrerait dans les critères. Il faudrait que ça passe au CSA. On doit militer contre, on n'est pas un service d'urgence.

Nina HDF80 CN BN : le discours de la DGT sur les astreintes est lunaire, « les DDETS peuvent la mettre en place » mais pas le budget et en plus impossible dans petits départements. La DGT laisse faire les DDETS, en demandant le bon vouloir des agent.es

Naila 77 CN : c'est illégal. Le risque n'est pas des astreintes légales (et donc rémunérée), mais la mise en place de pseudo-astreintes illégales, les DDETS risquent de s'emparer de cette circulaire DGT, et risquent de chercher à faire du disciplinaire

JP IDF CN BN : je suis d'accord avec Kevin, c'est syndicalement difficile de défendre 1 seul jour de télétravail.

Ariane 76 CN BN : la note SEVESO présentée au CSA Normandie contient un point sur les urgences – à surveiller

Sarah-Loëlia 13 CN BN : Le télétravail est un refuge pour différents motifs : chef.fe, temps de transport, bureau partagé , vie familiale . Syndicalement, ce n'est pas possible de l'entériner, il faut combattre les causes, sinon perte pour le collectif et des personnes sombrent isolées. C'est l'individualisation de la souffrance au travail, la mort du collectif et du syndicat.

Matthias 75 : Il faut peut-être reformuler dans la motion mais je suis d'accord sur la limitation du nombre de jours. En plus, le télétravail est mauvais pour les nouveaux collègues qui ont besoin de formation, d'appui . C'est un préjudice pour tout le monde

Aurianne 76 CN BN : C'est important de penser à maintenir le collectif à distance , par exemple visio café . Le vrai pb, c'est l'organisation du télétravail

Jeff 35 : C'est une provocation, mais sous prétexte de maintenir le collectif, pourquoi pas interdire les temps partiels et les congés parentaux ?

Celine 17 : Je suis pour un télétravail consenti, joyeux, volontaire. Le télétravail correspond à une évolution du monde du travail. Il faut réfléchir à l'évolution du collectif , il faut réfléchir à d'autres organisations.

Camille 33 CN : deuxième provocation. Quel bilan du télétravail dans les services ? base du travail de réflexion

Benoit 38 : Mettons la hiérarchie en télétravail total et le collectif ira mieux ! Le collectif n'est pas cassé par le télétravail, il se rajoute à d'autres atteintes, il faudrait citer chorus.

Yohann 47 CN : il ne faut pas banaliser le travail à la maison , il n'y a plus de coupure vie perso, vi professionnelle, c'est l'introduction du travail dans son espace perso.

JP IDF CN BN : Il faut tenir compte du souhait des agent.es. sur les conditions de travail, il faut rappeler que les agent-e-s sont en bureaux partagés partout sauf encore à l'inspection du travail.

Commission féministe

Présentation Coline V et Delphine S

Résolution présentée par la Commission féministe.

En intro rappelle que les revendications féministes existent aussi dans nos organisations, et que le militantisme de certain empêche parfois la prise en charge.

15 camarades de 6 région, non mixte

Travaille beaucoup en intersyndicale avec la CGT mais le seul point d'achoquement aura été la prise en compte des VSS pendant les temps militants.

A l'occasion des 8 mars et 15 novembre, ont produit du matériel syndical, des représentations dans les mobilisations, une action envers les IET.

Un guide de la parentalité sur les droits et les droits que l'on revendique sur la parentalité dans les services.

4 propositions :

- Prévention des VSS dans le cadre des mobilisations syndicales pour garantir un espace sécurisée y compris en inter-syndical. Travail interne et de sensibilisation vis-à-vis de l'intersyndicale. On demande que le traitement des violences soit une condition du travail intersyndicale
- Fonctionnement de notre syndicat : maintien de pratique sexiste dans notre syndicat et de reflexe genré. Invitation à s'inscrire aux formations sur les stéréotypes de genres et les VSS et d'outil permettant de comptabiliser les temps de travail
- Militantisme et parentalité : prendre des mesures concrètes au syndicat pour prise en compte de contraintes parentale et pour les évènement militant, organisation pour la prise ne charge des modes de gardes. Partage des tâches et rotation des mandats pour éviter l'écueil du militant toujours disponible.
- Mobilisation pour 8 pars et 25 novembre : préparation souvent insuffisante de ces journées, et proposition de mise en place de matériel pour intervention dans les services.

A été sortie de la motion la lutte sur la précarité dans les services a été mise dans carrière et rému mais concerne surtout des femmes ;

Lisa 31 CN : Outil de comptabilisation des temps qu'est-ce qui existe : cite des applis

Aurianne 76 CN BN : présente un outil d'emoji pour faire remarquer que des propos sont heurtants dans le but que ce soit la personne qui tient le propos heurtant qui s'en explique et pas celle qui se sent heurtée.

Magali 38 : formation solidaires : sont nationales ou délocalisées ?

Yohann 47 CN : On sous-estime les stéréotypes masculinistes dans nos métiers et surtout à l'inspection, ce qui fait qu'on n'ose pas dire quand on est mal au boulot.

Jérôme 42 : Organisation d'HMI : on pourrait faire une campagne féministe pour intégrer la formation des collègues et camarades. Trouve que c'est dûr 'accrocher toutes les collègues sur VSS mais que l'accroche peut se faire plus facilement sur égalité.

Sophie 75 CN : Intègre un collègue qui a commis du harcèlement sexuel sur une contractuelle et qui se retrouve sur un poste créé pour lui de toute pièce pendant l'été. Position de l'administration : c'est pas du harcèlement sexuel mais un comportement inadapté. On continue de réclamer des sanctions

Damien CVL CN BN : Sur les autres formes de repression systemique reprise par la motion, a –ton des liens avec d'autres militants sur ces violences ? non c'était plus sur la mise en place de safe space.

Camille 33 CN: Sur les Assises, peut on préciser ce qui est attendu du CN sur l'intersyndicale ?

Sarah-Loëlia 13 CN BN : suite à l'échec des Assises on a voulu en parler avec la CGT mais discours était que les faits avaient déjà été traité. La question qu'on porte c'est pour les listes communes qui intègres des personnes problématiques. Demande une condition claire : l'évènement amène des garanties sur la prise ne charge des VSS ou pas ? Sinon on ne fait pas. Saisine a été transmise à la CEN de la CGT mais la réponse n'a pas été donnée

Aurianne 76 CN BN: on a créé un réseau de référente sur les VSS mais qui n'est pas saisie. Il ne faut pas qu'on lâche ces dossiers et qu'on garantisse un cadre où on ne s'en prend pas plein la gueule quand on dénonce.

Coline V : Sur la question d'une priorité sur l'égalité P/R au VSS n'est pas persuadée, a une bonne expérience d'une HMI non mixte sur le sujet dans le 93 organisée ne mode formation. Ca ne prend pas à chaque fois mais c'est un sujet où ça peut être réussi.

Une campagne qui dénonce les carences de notre administration est importante : au moment où réintègre le harceleur à Paris, se font condamné dans le Nord pour ne pas avoir soutenu, défendu la collègue.

Coline 38 CN : Très favorable à une campagne menée sur l'année entre différents sites. C'est important de traiter les 2 aspects, égalité et VSS. Sur le Ministère, est-ce qu'on a essayé de médiatiser ces situations ? Coline V : il faut faire attention à la victime, sur l'affaire de Paris on a pas l'accord sur la médiatisation, mais n'empêche pas de faire un communiqué de presse sur a question de défaillance du Ministère.

Magali 38 : C'est indispensable de faire ces formations sur VSS, en mode campagne, sur HMI. Les 2 aspects, égalité et VSS doivent être traités ensemble.

Christelle 44 : Intersyndicale femme faites tous les ans en mars avec CGT, FSU et SOLIDAIRES sur 2 jours et dans certaines régions il y a une déclinaison locale, notamment à Nantes où le thème était santé et handicap des femmes au travail.

Kévin 42 : avait sollicité la commission féministe de Solidaires et SUDTAS pour venir dans le 42 et les difficultés étaient matériel de déplacement et de temps.

Auriane 76 CN BN : 2 niveaux de formation de Solidaires, qui est de préférence organisée en interpro car rend la parole plus facile quand c'est pas des agents avec qui tu milites, et on partage des expériences, mais le manque de moyen semble étonnant comme arguments.

Delphine 92 : Sur les formations proposées par Solidaires il y a en a 1 par an sur IDF par exemple. Ambition de la commission est d'en créer une interne.

Yohann 47 CN : pourquoi on ne pourra pas utiliser le matériel de Solidaires en interne ? Coline V : le côté interpro est bien, mais il faut de outils particuliers avec nos textes et plus spécifiques.

Lisa 31 CN : Délégation au droit des femmes sont des acteurs qu'on peut solliciter ou non ?

Guilene 39 : Sert pas à grand-chose pour le travail syndical, ce n'est pas un échelon intéressant pour nous. Par contre déléguée au droit des femmes a sorti un guide sur la prise en charge des VSS dans la Fonction Publique qui peuvent être utile pour nos services.

Aurianne 76 CN BN : on a déjà beaucoup de matériel prêt, il faut le mutualiser sur l'espace adhérent. Pb de notre Ministères c'est pas le manque de texte mais le fait qu'il ne les respecte pas.

Alex 42 : Préfecture intervient en interne des services et sont inquiets de savoir comment. A l'iNT ont travaillé en sujet inter-école sur l VSS dans un cadre par forcément évident mais avec du bon matériel et de bons débats.

Motion Vie interne du syndicat

Présentation par Fanny 35 CN BN

Objectif de cette nouvelle motion : pointer les dysfonctionnements dans le fonctionnement interne du syndicat et trouver les moyens d'y remédier.
Constat : trop peu d'investissement au CN, avec le corollaire (production de tracts, communication…)
Certains points ont été abordés aussi hier à travers la motion ARA.
Il faut renouveler les membres du CN : c'est un objectif en soi.
Redynamiser échanges avec liste des correspondant.es : ne pas hésiter à remonter tracts locaux, activité, problèmes, mais aussi envies militantes.
Projet d'organiser une journée de formation nationale au printemps, dans un lieu favorisant à la fois travail et échanges militant.es, mais aussi de sociabilité.
Rappel que le BN n'est pas un organe décisionnel.
Dans le bilan, est noté les difficultés avec la section IET, notamment en terme de communication.
Des attentes très importantes de la part de la section IET dans la dernière mandature. Beaucoup de temps et d'énergie syndicale dépensées par le CN et le BN. Le CN a pu se montrer paternaliste avec les IET, sans prendre le temps d'expliquer le fonctionnement du syndicat.
Pistes proposées pour favoriser l'intégration de nouvelles et nouveaux adhérent.es.
Rappeler les règles d'intervention du syndicat : le CN n'est pas une simple courroie de transmission pour des demandes d'intervention, il doit avoir connaissance des situations pour les demandes d'interventions auprès de l'administration, notamment sur des cas individuels.
Les mandats : ce n'est pas la priorité de notre intervention, il faut faire des comptes rendus systématiques, à la fois pour les agent.es et pour assurer une continuité entre mandats (lorsqu'ils tournent).

Echanges entre camarades : on doit veiller collectivement à ne pas laisser ressurgir ou se développer des comportements ou propos violents ou invectivants.
Demande de la section Bretagne (sous forme d'amendement) : que SUD fassent plus de tracts pour exposer nos analyses propres sur les questions importantes, que ce mandat soit convié au prochain CN.

Aurianne 76 CN BN : refaire vivre le petit « pack » avec la brochure d'accueil, les codes connexion au site, etc.

JP IDF CN BN : que le prochain CN réinvestisse les tracts, oui. Mais le CN est l'émanation du syndicat. Aussi bien pour le TVM que pour les tracts, il y a beauoup de travail fait par les sections qui pourraient etre reprises nationalement. Dommage de s'en priver.

Damien CVL CN BN : souhaitable que chaque section ait un ou deux représentant.es au prochain CN, pour faire remonter infos. Rappel du principe de la double liste : celleux qui sont sur la liste du CN transmise à l'administration, et la vraie liste du CN.

Sarah-Loëlia 13 CN BN : Rappel du système des doubles listes du CN qui existe depuis longtemps. Au dernier CN, proposition de ne plus faire cela, mais revenir à une pratique « normale ».

Mathilde 38 : pas spécialement d'accord avec cette décision, car être désigné membre du CN, aux yeux de l'administration, c'est être reconnu militant.e syndical.e et cela peut servir pour faire valoir des aménagements ou démontrer une discrimintion.

Kevin 42 : les 20 jours peuvent être utilisés pour les instances interpro, comme les Solidaires locaux.

Christelle 44 : utilisation des chèques les jours de réunions de service : plus facile de nous le refuser que les 20 jours

Lionel 13 : important d'être identifié comme militant avec les 20 jours aux yeux de l'administration, et cette identification est plus évidente qu'avec les chèques syndicaux.

Emilie 31 : on s'est questionné sur le fonctionnement du CN, sa temporalité, etc. On n'est pas tenu par les statuts au fonctionnement actuel. On peut essayer autre choses avec des réunions plus resserrées, pour être plus réctifs.ves sur des mandats, des tracts, et permettre un investissement plus important de certain.es et de tourner plus facilement au sein des sections.

Yohann 47 CN : même s on n'est pas sur la liste du CN, on peut avoir quand même les 20 jours pour participer aux instances locales de Solidaires.

Aurianne 76 CN BN : refaire une note sur les temps syndicaux, ou la rediffuser si elle existe déjà. Pour le CN, pouvoir mettre tout.es les membres de la section pour permettre de tourner.

Camille 33 CN BN : pourquoi pas, cela oblige aussi à plus préparer les CN en section, car ce ne sont pas toujours les mêmes qui siègent et donc de mutualiser.

Damien CVL CN BN : il faut récupérer le maximum du nombre d'heures, comme ça pas besoin d'économiser es chèques. Acter les CN tournant et quand on fait un CN décentralisé, inviter tous les membres de la section locale.

Camille 33 CN BN : le CN tournant demande bcp d'énergie, de temps, d'argent, alors qu'avec la visio, les réunions peuvent se tenir tout à fait correctement en mixte. La visio permet aussi de ne venir qu'à une partie de la réunion. En fonction de là o on habite, quelque fois aussi long de venir à Bordeaux que d'aller paris.

Aurianne 76 CN BN : le CN peut fonctionner en commission, pour préparer une mobilisation, un tract.

Loïc 31 CN : qu'un max de sections soient représentées au CN. CN tournant difficile à faire fonctionner.

Lisa 31 CN : si on ne sort pas du Congrès avec une proposition de nouveau fonctionnement du CN, n risque de ne pas attirer de nouveaux-les candidat-e-s, il faut que celleux qui candidatent sachent à quoi iels s'engagent.

Fanny 35 CN BN : si le CN est juste un outil, pas forcément pertinent d'un point de vue d'un fonctionnement fluide ; Aujourd'hui, déjà, on vient quand on veut, on peut suspendre sa participation un moment, etc. Cette dernière mandature, on a fait à plusieurs reprises des réunions sur une seule journée.

Damien CVL CN BN : au moins faire une proposition pour les premières réunions de fonctionnement différent.

Aurianne 76 CN BN : le CN, on peut le faire fonctionner comme on veut. C'est à a fois une coordination de ce qui se passe en région, et sur des questions strictement nationales assurer le boulot intersyndical, la production de tracts, etc. Aujourd'hui, on fait une plénière le premier matin, le tour des sections, puis programme de travail.
Jérôme 42 : proposition d'une réunion nationale annuelle, sorte de congrès extraordinaire, o on ne rebalaie pas tout comme lors d'un congrès mais permet de faire le point sur là où on en est, ce qu'on veut faire.

Loïc 31 CN : *ne pas figer aujourd'hui un nouveau fonctionnement, mais donner une nouvelle impulsion : on va essayer de fonctionner autrement. Cela peut donner envie à des sections ou des candidat.es.*

Camille 33 CN : *dans les CR, expliquer plus comment ça fonctionne.*

JP IDF CN BN : *faire un bilan de la liste commune, car on a tendance à trop se reposer sur la CGT, et problème face à la direction qui nous considère comme une seule liste. Amendement Bretagne.*

Sarah-Loëlia 13 CN BN : *ce n'est pas à cause de la liste commune qu'on fait moins de tracts, c'est plus parce que notre temps est occupé par d'autres choses. Et qu'on ne réutilise pas les tracts des sections locales. Le BN a rarement le temps de faire des trats.*

Motion ARA formations : présentation par Natacha 63

Idée que la formation c'est un outil primordial pour intéresser des adhérent.es à devenir militant.es. Au sein de solidaires, on n'est pas un syndicat qui a trop mis le paquet dessus. Le CEFI de Solidaires a des formations clé en main mais nous permet aussi de créer nos propres formations dans un cadre juridique sécurisé. Plus on fait de formations, plus le CEFI nous reverse des fonds pour faire de la formation (on ne prend pas sur le budget de SUD TAS).
Pour cela il faut une structure en interne : une commission formation avec plusieurs membres. Gérer la partie administrative avec le CEFI (inscription) et construire des formations. Faire un réseau de formateurs avec celles et ceux qui sont déjà référent.es formation CEFI pour les Solidaires locaux. Aider celles et ceux qui veulent se lancer.
Pour nous c'est le national qui devrait prendre en charge les formations ce qui est en contradiction avec la motion Trésorerie (ligne 3311).

Sophie 75 CN : *bonne idée de la commission formation. Sur la prise en charge ça ne me dérangerait pas que le national finance les déplacements et l'éventuel hébergement avec néanmoins des limites de budget maximal et que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui en bénéficient.*

Aurianne 76 CN BN: *même avis que Sophie.*

Jeff 35 : *je ne comprends pas l'idée d'un référent par section locale.*

Natacha 63 : *si c'est SUD TAS qui fait c'est nous qui feront la partie administrative.*

Jeff 35 : *pas forcément nécessaire d'avoir un référent par section : on ne va pas avoir 15 formations dans les six prochains mois.*

Damien CVL CN BN: *en effet on fait peu de formations. Le test va être si c'est bien collectif, si la commission n'est pas composée de deux personnes.*

Kévin 42 : *si on pose une limite de budget au national, on risque de perdre des droits de tirage CEFI. Faut payer d'abord plusieurs formations avec un argent qu'on n'a pas pour avoir des droits de tirage. Plus on a les formations CSA qui est payées par l'administration.*

Camille 33 CN : *plutôt un référent au niveau régional.*

Kévin 42 : *le national devrait prendre en charge y compris pour que les adhérent.es ne se censurent pas sur des formations Solidaires.*

Motion Carrières :

Présentation par Alain 22 CN et Damien CVL CN BN

Quelques ajouts par rapport aux précédents congrès.
Beaucoup de cat. A, baisse des B et chute importante des catégories C
Pas de rattrapage du point d'indice sur l'inflation.
Actions sur la rémunération comme la redistribution du CIA en Bretagne et en ARA.
CT dans une impasse.
Nouvelles voies de recrutement avec les IT détachés. Peu de recul sur ce nouveau mode de recrutement même si formation de 9 mois paraît faible notamment pour des gens venant de ministères

qui ne sont pas des administrations de contrôle. Pb de leur reclassement car certain.es ont des indices de DA.
Revalorisation des points d'indice : ce sont les revendications de Solidaires Fonction Publique.
Contractuel.les : on a promis des CDI à certain.es et quand ils arrivent après parfois avoir quitté leur travail on leur fait signer un contrat de qques mois. Souvent sous-payés et pas les mêmes droits en cas de maladie.
Apprenti.es dans les services sur des postes parfois de titulaires.
Motion précarité initialement proposée dans la motion féministe.
Formation des agents toujours problématique. Important de conciliation vie privée et pro avec formation au plus près des lieux des agents.
Info récente : annonce de DAT inspectant.es par la DGT alors que nous c'est allongement de la grille et sortie des DA et DT du corps de l'IT.

Aurianne 76 CN BN : *formation question essentielle et notamment sur la cohésion sociale où les agent.es sont laissé.es sans ressources. Question de la dignité des autres métiers en dehors de l'IT. On parle de chargé.e de mission pour des métiers qui n'ont rien à voir entre eux avec des règlementations spécifiques, des compétences techniques. La flexibilité des corps interministériels ne doit pas sacrifier les formations métiers.*

Présentation de l'amendement Bretagne par Jeff 35 : *augmentation du plancher minimum de l'IFSE a eu un effet génial : pendant un an tous.tes les agent.es ont eu le même niveau de primes.*

Loïc 31 CN : *campagne sur les contractuel.les est très importante. En Occitanie, on va aller y compris peut-être au contentieux pour que les contractuel.les aient un CIA (a priori jurisprudences favorables) : on va d'abord demander à tous.tes les directeurs et directrices de verser CIA.*

Emeline 75 CN BN : *on devait faire un guide contractuel.les pour aider les sections locales. On ne l'a pas fait. Il est essentiel de le faire et d'y adjoindre une plate-forme revendicative.*

Camille 33 CN : *Chargé.e de mission pas les mêmes métiers alors que pas IFSE mobilité.*
Aurianne 76 CN BN : *le resoclage a surtout révélé que les gens n'avaient pas augmenté depuis le début.*

Jérôme 42 : *faut se donner des priorités : on peut pas être sur tous les sujets. Autre priorité : les catégories C ont été bernées et sont toujours au SMIC grignoté par l'inflation : campagne de revalorisation de ces grilles.*

Sarah-Loëlia 13 CN BN : *j'ai un désaccord idéologique : je pense que niveau catégorie A on est à de tels seuils de rémunération qu'on ne doit pas en faire une priorité.*

Damien CVL CN BN : *autre proposition de campagne : l'intégration des CT dans le corps de l'IT*

Jeff 35 : *sur les catégories C, il en reste moins de 1000. Donc l'essentiel est autant la grille que l'extinction.*

J-P IDF CN BN : *IFSE mobilité : les C n'en touchent quasiment jamais. Et comme l'IFSE expérience passe après, ce sont d'abord les A plus mobiles au vu des fonctions et des postes disponibles qui sont servi.es.*

Nina HDF80 CN BN : *les services FSE ne fonctionnent qu'avec des contractuel.les. C'est encouragé par l'UE qui paye le Ministère. Et on peut avoir sur un poste identique un titulaire A et un.e contractuel.le CDIsé.e en catégorie B.*

Coline 59 : souvent les contractuel.les sont des catégories C : on pourrait joindre les deux campagnes.

Répression syndicale – présentée par Emeline

Rappel à l'occasion de l'étude de la motion CHANGER DE CADRE : comment rappeler au ministère qu'il doit aménager la charge de travail des porteurs de mandat

Loic 31 CN : *ce n'est pas un sujet qui passionne les collègues, alors qu'iels peuvent nous voir comme des agent.es absent.es du travail. Stratégie : par rapport à la preuve et notamment via les entretiens d'évaluation, faut-il mentionner dans nos entretiens l'absence d'aménagement de nos postes*

Damien CVL CN BN : *courrier fait en IDF sur la demande d'adaptation des postes, fin de non-recevoir, mais cela peut être fait partout ?*

Lisa 31 CN *: un courrier a été fait dans ce style à l'occasion de l'OTE par les représentant.es ex CTSD et CHSCT sur les différentes réunions dans les 14 directions et donc sur la difficulté des représentant.es d'occuper leurs fonctions professionnelles*

Mathias 75 : courrier : *je suis en souffrance, je veux voir le MDT, demande d'étude de poste, absence de réponse pendant 1 an après l'étude de poste, je rappelle cela dans mon entretien pro (sans m'y rendre) J'appelles les camarades à reproduire cela*

Camille 33 CN : j*'ai fait rappeler par le RUC à l'écrit, les 80% d'objectifs correspondant au 80% de présence. Autre exemple, les jours de grève non retenus dans la baisse des objectifs*

Céline 17 : *peut-être peut-on réfléchir à un recensement sur les remarques faites aux adhérent.es pour en faire un bilan et tract en fin d'année pour adaptation du poste et des objectifs chiffrés*

Fanny 35 CN BN : *je fais à titre individuel, mais je ne suis pas favorable à ce que le syndicat porte la réduction des objectifs chiffrés au regard du temps de présence car ce serait contradictoire avec notre politique sur les objectifs chiffrés*

Naïla 77 CN: *on ne va pas se placer sur le terrain des objectifs chiffrés, mais on peut faire une adresse nationale sur l'adaptation de la charge de travail a temps de travail syndical*

Nina 80 CN BN : *certain.es collègues n'ont pas d'objectifs chiffrés, donc le courrier est intéressant car pour certains postes on ne peut pas objectiver la charge de travail*

Céline 17 : *je confirme l'intérêt d'un recensement collectif, l'organisation du travail est une un reproche insidieux*

Aurianne 76 CN BN : *on peut faire un courrier type pour les agent.es qui ont des temps syndicaux réguliers (réunions syndicales/instance), il pourrait être envoyé aux chef.fes de service*

Fanny 35 CN BN : *on peut rappeler que les assises ont pu créer l'observatoire de l'indépendance de l'IT et la répression syndicale au ministère, ce qui répond partiellement à l'objectif que l'on c'était donné (même si SUD TAS n'a toujours pas accès à la BAL correspondante)*

Alain 22 CN : *LEA et défenseur des droits : deux collègues de Bretagne (aujourd'hui retraitées) : saisie de la LEA qui a reconnu harcèlement et/ou discrimination puis saisi du défenseur des droits qui a rejeté la saisie, temps long : 1.5 an de procédure*

Yves IDF : *cas personnel : merci à SUD d'avoir payé l'avocat.e CE, je voulais saisir la CEDH mais je n'ai pas pu le déposer de façon informatique, la justice administrative ne reconnait pas la discri syndicale (peu de jurisprudence), les militant.es au travail ne sont jamais discriminé, les seul.es discriminé.es sont les permanant.es syndicaux. Je suis en contradiction avec le propos d'Alain, je pense qu'il faut passer par le défenseur des droits pour faire établir les faits discriminants.*

Kevin 42 : *il y a eu une action coordonnée pour les catég C pour l'accès à la formation, on n'a saisi le défenseur des droits dans plusieurs régions et le défenseur des droits n'a pas instruit cette demande. Syndicalement cela nous a mis en difficulté car nous n'avons pas de réponse à apporter aux collègues concernées*

Aurianne 76 CN BN : *ce qui est épuisant c'est que LEA et le défenseur des droits c'est de la merde, et donc notamment pour le recours mentionné par Kévin, j'étais saisie régulièrement par une collègue de Normandie sans pouvoir lui répondre, le suivi est compliqué*

Alain 22 CN : *sur la discri syndicale, l'administration se fait un plaisir de préciser les promotions des syndicats de collaboration ce qui est particulièrement énervant*

JP IDF CN BN : *concernant LEA, le SG min sociaux nous avait précisé que c'est du pré-contentieux, les directeurices d'administration ne sont pas tenu.es d'appliquer ces propositions. Lorsque l'administration s'appuie sur la liste de promu.es des syndicats collab', on peut demander la liste des promu.es CGT/SUD*

Interpro – présentée Yohann 47 CN

Représentantes SOLIDAIRES : Muriel GUILBERT, co-déléguée SOLIDAIRES et Véronique POULAIN, trésorière SOLIDAIRES

Muriel (SOLIDAIRES) : *tous les syndicats de solidaires rencontrent des difficultés, notamment à cause des réformes, et le temps militant n'augmente pas voire est réduit. SOLIDAIRES doit vivre comme un outil = quelque chose que l'on peut co-construire et que l'on peut utiliser pour répondre aux attentes des IT à l'occasion des réformes et le contextualiser sur la globalité à la fois Fonction Publique mais également sociétal. C'est bien de faire un constat honnête, le point positif c'est la présence dans les solidaires locaux. Sur la participation aux instances de SOLIDAIRES, les comités nationaux qui regroupent les solidaires locaux : c'est tous les trimestres (le prochain de janvier va valider les bases du congrès national d'avril), il y a des structures qui viennent très rarement (actuellement : quorum de 50% des structures syndicales ce qui met en difficulté), ex : mouvement retraites, les instances nationales ont été accélérées (visio hebdo du comité national), on a dû trancher sur la participation de SOLIDAIRES à la commission salaires → il n'est pas nécessaire de toujours étudier les dossiers très largement, mais l'avis peut être utile.*

Sur la participation aux commissions, notamment celle de la Fonction Publique : les camarades SOLIDAIRES dans la commission doivent suivre les différents groupes de travail des agent.es présent.es dans les instances Fonction Publique, et notamment en raison de l'administration qui met en difficulté. Mea culpa de ne pas avoir répondu au mail de SUD TAS, et on n'expose pas d'office le fonctionnement de la commission Fonction Publique qui existe depuis plusieurs années pour les nouvelles structures intégrées. Rappel de l'existence la commission Femmes qui se réunit tous les 2 mois. La commission conditions de travail n'est constitué que de retraité.es, ex la commission économie qui a été arrêtés à cause de cette situation.
Il est bien que SUD TAS re-réflechisse à cette situation. Rappel que la prise de décision se fait au consensus.
En terme de formations, fonctionnement (anti-sexisme/anti-racisme…) interne aux structures : SOLIDAIRES est présent pour faire grandir les structures

Loic 31 CN : *nous sommes un petit syndicat (200/300 adhérent.es dans un petit ministère) mais avec une forte représentativité ministérielle. Le manque d'investissement dans SOLIDAIRES n'est pas un manque de moyen syndicaux mais plutôt du fonctionnement : pas de permanentât. Je rappelle cela car par exemple dans les SOLIDAIRES locaux (dans le 31 notamment), les réunions sont en journée. Je rappelle également que l'on est un syndicat d'IT et on est régulièrement vu dans les SOLIDAIRES locaux comme des IT et non des adhérent.es syndicaux*

Aurianne 76 CN BN : *SOLIDAIRES n'est pas un gros machin dirigeant au-dessus de nous. C'est un outil, qui est la marque de fabrique des SOLIDAIRES. L'investissement peut être aussi d'aller regarder sur le site SOLIDAIRES ou être inscrit.e sur la news letter de SOLIDAIRES. J'avais participer au dernier congrès de SOLIDAIRES, avec mandat de SUD TAS, j'étais inquiète avant mais la participation au congrès m'a rassurée : comment atteindre le consensus, … La participation à SOLIDAIRES peut aussi être faite via les formations syndicales SOLIDAIRES*

Véronique (SOLIDAIRES) : *vous dites avoir peu d'investissement au sein de l'interpro, mais vous avez un outil qui sert à toute l'organisation SOLIDAIRES : les lettres types à destination des salarié.es*

Muriel (SOLIDAIRES) : *au secrétariat national, nous sommes disponibles autant que possible (9 ETP pour 13 personnes physiques), si besoin de discussions, rencontres… et notamment avant le congrès, on demande un retour des syndicats pour une fiche d'identité de la structure et avoir une connaissance globale des structures de SOLIDAIRES. Effectivement, le site de la formation SOLIDAIRES est accessible et cela peut être un chemin pour rejoindre SOLIDAIRES*

Sarah-Loëlia 13 CN BN : *j'ai tenté avec Yohann de participer à la commission Fonction Publique, mais je pense qu'on aurait tort de croire que rester dans le champs ministère du travail est une erreur car les attaques sont globales à la Fonction publique. Je suis favorable que SUD TAS se réengage, je veux bien y retourner mais en étant claire sur notre investissement dans cette commission (à hauteur de nos capacités).*

Aurianne 76 CN BN : *à l'image des membres du BN qui ont une décharge hebdo, on pourrait attribuer une décharge aux adhérent.es afin de construire le lien interpro avec SOLIDAIRES*

Damien CVL CN BN : *je rappelle qu'on s'était engagé vis-à-vis de DAVID (camarade CCRF qui n'est pas permanent syndical), titulaire au CSA des DDI, à ce que les points à l'ODJ qui nous concerne on y aille en appui. On ne le fait pas trop…*

Muriel (SOLIDAIRES) : *merci à la camarade qui se propose de revenir à la commission Fonction Publique, je propose que l'on prenne contact avec Gaëlle Martinez pour poser les choses et poser les incompréhensions qui ont pu être crées. La difficulté c'est que c'est un sujet très lourd. Il y a peut-être des priorités à trouver? On attend des réformes et notamment l'augmentation de la rémunération au mérite, ce qui va également toucher SUD TAS, il y a également un nouvel accord égalité sur la Fonction Publique (alors qu'ils n'ont pas suivi le précédent).*

Yves IDF : *SOLIDAIRES est plus un parti politique qu'un syndicat, on est plus sur des sujets sociétaux que sur du syndicalisme. Notre priorité c'est le syndicalisme dans le privé. On est trop petit pour faire majoritairement du sociétal.*
SOLIDAIRES n'est plus indépendant financièrement (subventions de l'Etat ou des départements…), le jour où c'est supprimé, on sera en difficulté.
Commission FONCTION PUBLIQUE, il n'y a pas d'équivalent pour le secteur privé (refus du SN) car il y a des conflits avec les fédérations du privé (SUD industrie et commerce)

Muriel (SOLIDAIRES) : *on n'est pas d'accord sur le fait que SOLIDAIRES est un parti politique, mais on assume complètement ce qui relève de la politique au sens noble. Les orientations sont bien décidées en congrès et non par le SN. L'implantation dans le privé est bien un enjeu pour SOLIDAIRES, il y a eu des couacs, notamment dans le commerce (conflits).*
Entre deux congrès, ce sont les instances nationales (CN et BN) qui décident des orientations (exemple : commission de syndicalisation).
Sur l'indépendance financière : on est dépendant du fond paritaire national, comme tous les syndicats, mais effectivement on est peut-être plus fragiles que d'autres syndicats en cas de régimes d'extrême droite.
Je pense que c'est un choix politique de mettre du temps syndical sur l'interpro.

Christelle 44 : *sur le développement dans le privé, on a peut-être loupé le coche, notamment à l'occasion du mouvement retraite. Au niveau du congrès de Solidaires national : c'est pendant les vacances scolaires de 2 zones. SOLIDAIRES Fonction Publique : à notre niveau cela parait opaque mais on se pose des questions au niveau de SUD TAS ou des SOLIDAIRES locaux, apprendre à se découvrir, ou se connaitre nous permettrait de nous retirer de certains thèmes car on aurait des personnes ressources. SOLIDAIRES locaux : on peut être inquiet à cause de la déontologie ou par crainte d'être interpelé par les autres adhérent.es.*

Yoann 59 : *notre syndicalisme est interpro, je regrette que l'on est ce débat que sur la vision nationale. Il me semble que l'interpro est plus dans le local. Lors des permanences, avec un IT retraité, on explique le rôle de l'IT et les conditions d'intervention de l'IT (rôle et sous-effectif)*

Coline 38 CN : *je trouve très bien que SOLIDAIRES s'exprime sur des sujets politiques. Le fonctionnement syndical : le congrès décide, c'est collectivement que l'on décide donc mettre en cause le SN/BN c'est une erreur*

Yohann 47 CN : *pour ceu·lles qui hésitent à s'investir dans les SOLIDAIRES locaux, il faut immédiatement rappeler comment on va intervenir dans SOLIDAIRES localement. C'est SOLIDAIRES local qui m'a appris à militer.*

Kevin 42 : *on parler beaucoup sur les campagnes que l'on veut porter sans être soumis à l'agenda du gouvernement/de l'administration. Par rapport à la commission Fonction Publique, peut être peut-elle organiser des temps d'échange sur les sujets qui la concerne ?*

Aurianne 76 CN BN : *tout peut être posé sur la table, notamment lors du congrès. Sur les SOLIDAIRES locaux en tant qu'IT.*

Muriel (SOLIDAIRES) : *par rapport à la commission Fonction Publique : la commission est plutôt une commission de travail en réactionnel qu'une commission de réflexion. Ce sont les instances qui permettent à tous les syndicats de s'exprimer et de proposer les réflexions. Je suis d'accord que si l'on veut savoir ce qu'est l'interpro, c'est via les SOLIDAIRES locaux, en n'hésitant pas à mettre les limites de notre présence. Rappel : document sur l'actualité locale qui peut être adressé aux adhérent.es de SUD TAS pour permettre la discussion sur la position de SOLIDAIRES.*

Véronique (SOLIDAIRES) : *notre huitième congrès aurait dû avoir lieu en 2020, il a eu lieu en septembre 2021. Le neuvième congrès aurait dû avoir lieu en 2023, il a été décidé qu'il aurait lieu en 2024, mais on a oublié qu'il y aurait les JO. Le congrès est organisé par les SOLIDAIRES locaux, seul SOLIDAIRES 33 s'est d'abord porté volontaire (mais devis trop important pour les salles). Puis SOLIDAIRES 31 a fait des devis. Rappel : prise en charge des frais de garde par SOLIDAIRES.*

Trésorerie – modification statutaire – présentée par Nina 80 CN BN et Yohann 47 CN

Modifications statutaires :
Yohann 47 CN :
j'ai repris les modif' qui faisaient consensus, regardées par Benoit et Damien : rappel sur la composition de la commission de contrôle financier (calquée sur l'article 15) faut-il mettre une formation pour les membres de la commission trésorerie ? (Véronique : ce n'est pas une commission trésorerie mais une commission de contrôle financier.) Pas de formation prévue au CEFI, on supprime cette clause. Article 39 : c'est OK (actée et mise en œuvre). Article 40 : mauvais copier-coller corriger (national transformé en local). Article 41 : Véronique : quand on parle de pièces comptables, ce sont des factures acquittées, donc je préconise de mettre accompagnée de devis et/ou facture acquittée. Article 42 : sur la commission contrôle financier (à modifier dans le texte), ajout de l'article de référence (article 36), copier-coller de la procédure d'exclusion. Difficulté liée à la proximité du mis en cause : retenu « trésorier.e/trésorier.e adjoint.e ». Article 43 : suite à audit, mise sous tutelle financière, la mise sous tutelle ne dure qu'un exercice comptable.

Véronique (Solidaires) : *justificatifs de transport : le bon ou la confirmation de commande n'est pas une pièce comptable (le billet en PDF est un justificatif comptable). A titre personnel, c'est très bien que vous actiez des choses, notamment sur la trésorerie, car quand tout va bien, le jour où il y a un souci, on peut utiliser les règles. C'est très bien que ces règles soient en lien avec l'une des conditions à la représentativité par rapport à la transparence financière. C'est bien d'anticiper s'il y a un souci.*

Présentation de la motion trésorerie
Véronique (Solidaires) : *SOLIDAIRES garde d'enfant : prise en charge des frais de transport des enfants pour leur garde sur justificatif.*

Aurianne 76 CN BN : *on peut intégrer cette explication dans la motion*

Coline 59 : *il faudrait bien l'expliquer, même ultérieurement*

Aurianne 76 CN BN : *cela pourrait être intégrer dans les modèles de convoc'*

Natacha 63 : *par rapport aux budgets des CEFI : la participation des membres de SUD TAS à une formation interpro génère des sous pour SUD TAS. Une formation en interne génère également des sous pour SUD TAS sous réserve d'avoir signé une convention avec le CEFI (a priori faite pour 2022)*

Yves IDF : *je trouve que c'est restrictif, les frais de garde doivent être remboursés même quand c'est la petite nièce ou autre.*

Lisa 31 CN : *c'est un problème de justification légale des frais et pour rappel le congrès actuel notamment le CN a réfléchi à mettre en place une organisation sur Paris directement. Nina : cela avait d'ailleurs été fait pour les assises.*

Christelle 44 : *la problématique est plus globale et notamment par rapport aux nuits.*

Naila 77 CN : *on s'est posé la question du forfait qui permettait d'évacuer la question des justificatifs sauf que l'on n'arrivait pas à identifier un montant cible.*

Céline 17 : *peut-on mixer le forfait et le réel ?*

Nina HDF80 CN BN : *ce n'est pas possible pour une même dépense.*

Aurianne 76 CN BN : *les justificatifs ce n'est pas une question de défiance entre camarade et c'est sain car c'est une question de transparence interne. Les frais de garde s'appliquent au niveau national **et** au niveau local. La gestion de garde avait donné lieu à discussion lors des assises, pour le rendre très large. Il faut intégrer cette discussion systématiquement à chaque réunion/organisation d'évènement.*

Fanny 35 CN BN : *la garde d'enfant peut être quelque chose de militant : ex à Rennes, il y a un mode de garde militant « la bulle » qui garde les enfants pendant les évènements militants (congrès, conférences, manifestations…)*

Lisa 31 CN : *peut-on prévoir un forfait pour la présence + le remboursement sur justificatif pour le déplacement du gardien*

Christelle 44 : *dans la même idée : peut-on faire sur forfait pour un petit montant ou sur justificatif au-delà ?*

Véronique (Solidaires) : *les frais liés à la date d'enfant sont pris en compte sur facture et éventuellement au prorata de la réunion nécessaire. Discussion en BN avec rediscutions si nécessaire car grosses difficultés.*
Il faut faire pour tout le monde pareil mais on ne peut pas faire différemment.

Aurianne 76 CN BN : *ce que je comprends que la volonté d'avoir un forfait pour la garde d'enfant c'est pour une rémunération au black, je trouve que politiquement/syndicalement c'est un problème.*

Elisabeth 60 *: je suis d'accord avec le point de vue d'Aurianne, il y a des associations d'aide à la personne, d'aide à domicile. Autre idée : prochain congrès à Rennes pour bénéficier de l'association la Bulle.*

Damien CVL CN BN : *sur la partie de rétrocession des sections. Le plancher actuel est à 500€, faut-il le changer ?*

Aurianne 76 CN BN : *j'ai compris que la section peut conserver sa rétrocession, si cette rétrocession, aboutit à réduire la trésorerie locale en dessous de 500€.*

Damien CVL CN BN : *rappel de la rédaction actuelle : la section locale peut conserver automatiquement la partie de la rétrocession qui lui permet d'atteindre les 500€, mais la section peut demander au CN de conserver l'intégralité de sa rétrocession.*

Coline 38 CN : *en Isère ARA, on se demande pourquoi les mobilisations nationales ne sont pas systématiquement prises en charge par le national ? Car le problème de cette règle, dans les régions où il y a beaucoup de frais de déplacement, c'est une dépense importante. D'autant que de toute façon, si la trésorerie locale est au-dessus du plafond, elle reverse au national.*

Nina 80 CN BN : *je ne suis pas favorable car on a modifié la rétrocession en faveur des sections locales et que d'un point de vue pragmatique, cela va être un taf monstrueux pour le/la trésorier.e national.e.*

Mathias 75 : *je suis pour donner plus d'argent au local, car je pense que le local doit avoir les moyens de fonctionner, qu'il faudrait augmenter le plancher de 500€ et que le national devrait prendre en charge les frais liés aux mobilisations nationales*

Coline 38 CN : *quand c'est au local de payer, il doit ensuite expliquer pourquoi il manque de moyen. Donc quels sont les explications à présenter ? Est-il envisageable de faire un vote séparer sur les mobilisations nationales ?*

Nina 80 CN BN : *jusqu'à cette année, les sections ne remontaient par leurs comptes car on ne publiait pas l'agrégat des comptes. Donc si avec la rétrocession la section transmet le bilan financier, la justification sera naturelle et la question ne se posera plus. C'est aussi de la transparence et de l'équité : chaque adhérent.e doit avoir comment est dépensé l'argent du syndicat.*

Sophie 75 CN : *crispations mais je rejoins la proposition de Coline, ça permettrait de mettre fin à des conflits inutiles, si le congrès peut décider, on avance.*

Nina HDF 80 CN BN : *je rappelle la difficulté de prise en charge des frais de transport individuellement et la proposition d'avance par les sections locales remboursement par le niveau local.*

Véronique (Solidaires) : *la rigueur n'est pas un gros mot, la trésorerie du syndicat engage le syndicat et le/la trésorier.e, on se doit de respecter ce que dit le législateur. C'est pour le bien du collectif.*